

COMPTE-RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PUSEY

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2019

Délibérations n°01 à 15

Date de convocation : 22/11/2019

Date d'affichage : 30/11/2019

Nombre de conseillers :

en exercice : 17

présents : 12

votants : 16

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf du mois de novembre, le Conseil Municipal de Pusey s'est réuni à 20 H 00, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Christine MOINOT, 1^{ère} Adjoint au Maire, après convocation légale adressée le 22 Septembre 2019.

Conseillers présents :

Marie-Christine MOINOT, Pierre CLERC, Jean-Jacques POLIEN, Patrice MANTION, Sandra VIENNET, Daniel FRANCHI, Marie-Jeanne SAUGET, Marie-Andrée GALLECIER, Annick MOUILLET, Philippe BANET, Patrick REYNOUD, Gaëlle DE JÉSUS.

Conseillers absents excusés :

Messieurs René REGAUDIE, Gaston VUILLEMOT, Christophe DAMPENON et Mesdames Myriam CHARPIN-CORDUANT, Béatrice PAOLIN.

Conseillers représentés :

Monsieur René REGAUDIE a donné procuration à Madame Marie-Christine MOINOT.

Monsieur Gaston VUILLEMOT a donné procuration à Madame Sandra VIENNET.

Monsieur Christophe DAMPENON a donné procuration à Monsieur Jean-Jacques POLIEN.

Madame Myriam CHARPIN-CORDUANT a donné procuration à Monsieur Pierre CLERC.

Madame Sandra VIENNET a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces formalités remplies, Madame la 1^{ère} Adjoint au Maire rappelle l'ordre du jour et ouvre la séance.

Avant d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour, Madame la 1^{ère} Adjoint au Maire fait observer une minute de silence en mémoire à Madame Lucie VUILLEMOT, décédée le 24 Novembre 2019.

1/ ABSENCE DE MONSIEUR LE MAIRE (Délibération n°01) :

Madame la 1^{ère} Adjoint au Maire rappelle à l'Assemblée que Monsieur le Maire a régulièrement convoqué le Conseil Municipal de Pusey pour la tenue de cette séance plénière en date du 22 Novembre 2019.

Pour des raisons personnelles, Monsieur le Maire ne pourra présider la séance du Conseil Municipal de Pusey du 29 Novembre 2019.

Monsieur le Maire a donné procuration à Madame Marie-Christine MOINOT, 1^{ère} Adjoint au Maire de Pusey.

Madame la 1^{ère} Adjoint au Maire informe également l'Assemblée que l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour du présent Conseil Municipal ont été vues en réunion de préparation de ce Conseil Municipal avec l'ensemble des Adjointes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
PREND ACTE de l'absence de Monsieur le Maire.

2/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE (Délibération n°02) :

Madame la 1^{ère} Adjoint au Maire demande aux membres du Conseil Municipal de Pusey de bien vouloir approuver le compte-rendu de la dernière séance plénière du 27 Septembre 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal de Pusey en date du 27 Septembre 2019.

3/ AVIS SUR LES DÉROGATIONS EXCEPTIONNELLES À L'INTERDICTION DU TRAVAIL DU DIMANCHE ACCORDÉES PAR MONSIEUR LE MAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2020 ET CE EN APPLICATION DE LA LOI MACRON (Délibération n°03) :

Madame la 1^{ère} Adjoint au Maire informe l'Assemblée que le titre III de la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite Loi Macron, a largement modifié, en l'assouplissant, le régime des exceptions au repos dominical des salariés. Parmi ses dispositions, la mesure phare est celle relative aux dérogations au repos dominical autorisées par le maire.

Cette Loi a pour objectif de faciliter l'ouverture dominicale des commerces en simplifiant l'ensemble des dispositifs qui l'encadrent. Deux principes sont introduits. Le premier, c'est que tout travail le dimanche doit donner droit à une compensation salariale. Le second, c'est qu'en l'absence d'accord des salariés, via un accord de branche, d'entreprise ou de territoire, le commerce ne peut pas ouvrir (dans les entreprises de moins de 11 salariés, cet accord sera soumis à référendum). Ces deux principes sont complémentaires et destinés à faciliter le dialogue social pour l'ouverture dominicale des commerces.

Comme le prévoit l'article L.3132-3 du code du travail : « Dans l'intérêt des salariés, le repos hebdomadaire est donné le dimanche ».

Jusqu'à l'intervention de la Loi Macron, le Maire pouvait, toutefois, décider dans les établissements de commerce de détail non alimentaires où le repos hebdomadaire est normalement donné le dimanche, la suppression de ce repos jusqu'à 5 dimanches par an.

À compter de 2016, cette Loi a porté de 5 à 12 au maximum le nombre des « dimanches du maire ». La liste doit être arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante.

L'arrêté du maire qui fixe le nombre de dimanches doit être pris après consultation des organisations d'employeurs et de salariés intéressés, mais aussi, ce qui est nouveau :

- après avis simple émis par le Conseil municipal,
- et, lorsque le nombre de dimanches excède le nombre de 5, après consultation de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, dont la commune est membre (à savoir la C.A.V.) qui doit rendre un avis conforme. A défaut de délibération dans un délai de 2 mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

La dérogation ayant un caractère collectif, elle bénéficie à l'ensemble des commerçants de détails pratiquant la même activité dans la commune et non à chaque magasin pris individuellement.

Madame la 1^{ère} Adjoint au Maire propose le calendrier suivant pour l'année 2020 concernant les établissements de commerce de détail :

- Dimanche 12 janvier (soldes d'hiver),
- Dimanche 19 janvier (soldes d'hiver),
- Dimanche 28 juin (soldes d'été),
- Dimanche 5 juillet (soldes d'été),
- Dimanche 12 juillet (soldes d'été),
- Dimanche 30 août (rentrée scolaire),
- Dimanche 6 septembre (rentrée scolaire),
- Dimanche 29 novembre (fêtes de fin d'année),
- Dimanche 6 décembre (fêtes de fin d'année),
- Dimanche 13 décembre (fêtes de fin d'année),
- Dimanche 20 décembre (fêtes de fin d'année),
- Dimanche 27 décembre (fêtes de fin d'année).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DONNE UN AVIS FAVORABLE sur le calendrier 2020 relatif aux ouvertures dominicales comme ci-dessus décrit.

4/ HABITAT 70 : AVIS SUR LA CESSION DE BIENS IMMOBILIERS (Délibération n°04) :

Madame la 1^{ère} Adjoint au Maire informe l'Assemblée que par courrier du 17 Octobre 2019, Habitat 70, dans le cadre de son plan de vente pour les 6 prochaines années rattaché à la Convention d'Utilité Sociale, a informé la Commune de Pusey de son souhait de mettre en vente son patrimoine situé :

- 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10 Place de la Libération ;
- 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 Rue des Peupliers.

Cette vente se fera, dans un premier temps, au profit des locataires occupants depuis plus de 2 ans qui auront la possibilité d'acheter ou de rester locataire.

Habitat 70 accompagnera le locataire dans une démarche de sécurisation en proposant une garantie de rachat et une garantie de relogement sous certaines conditions.

Dans le cas, d'un logement vacant, il sera proposé, au travers d'une communication spécifique, à tout locataire HLM ou non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DONNE UN AVIS FAVORABLE à cette mise en vente.

5/ EMBELLISSEMENT : CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2019 (Délibération n°05) :

Madame la 1^{ère} Adjoint au Maire informe l'Assemblée que la Commission Communale « Manifestations Fleurissement Illuminations » a décidé de récompenser les maisons les mieux fleuries en 2019.

Les propositions de la Commission portent sur :

- la délivrance d'un « Chèque cadeau » à valoir chez Monsieur Philippe ROUSSELLE d'une valeur de 50,00 €uros ;
- la délivrance d'un diplôme.

Il convient donc de statuer sur les récompenses à mettre en place.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

MET EN PLACE un système de « Chèque cadeau » d'une valeur nominale de 50 €uros à valoir chez Monsieur Philippe ROUSSELLE de Pusey pour les lauréats du concours des maisons fleuries 2019.

DELIVRE un diplôme pour chacun des lauréats.

6/ « RUE DE PUSY » : RÉSEAUX SECS – ESTIMATIFS ET PLAN DE FINANCEMENT

(Délibération n°06) :

Madame la 1^{ère} Adjoint au Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de réaliser des travaux d'aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité pour la « Rue de Pusy », relevant de la compétence du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

Madame la 1^{ère} Adjoint au Maire précise que ces travaux sont à coordonner à des travaux sur l'installation d'éclairage public et de communications électroniques relevant de compétences optionnelles du SIED 70 et propose d'en mandater la maîtrise d'ouvrage à ce syndicat.

Les travaux envisagés par les services du SIED 70 pourront consister dans :

- le remplacement d'environ 265 mètres de réseau aérien à basse tension ainsi que l'ensemble des branchements alimentant les bâtiments existant dans le secteur par des câbles souterrains ;
- la fourniture et la pose de 9 ensembles d'éclairage public identiques à ceux existants « Rue de Pusy » ;
- la fourniture et la pose d'un ensemble d'éclairage public identique à ceux existants « Rue de la Maison du Berger » ;
- la création d'un génie civil nécessaire à la reprise des branchements téléphoniques aériens existant dans ce secteur.

Madame la 1^{ère} Adjoint au Maire donne lecture d'un projet de convention et de son annexe financière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le programme des travaux présentés ;

CONFIRME au SIED 70, la réalisation des travaux définis ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou Madame la 1^{ère} Adjoint au Maire à signer la convention de mandat et son annexe financière prévisionnelle annexées à la présente délibération ;

ENGAGE au budget 2019 les crédits nécessaires.

7/ LOTISSEMENT « PRÈS DU RIOLOT » : DÉTERMINATION DES SURFACES PARCELLAIRES (Délibération n°07) :

Madame la 1^{ère} Adjoint au Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°08 en date du 07 Décembre 2018, le Conseil Municipal de Pusey avait validé l'estimatif du lotissement communal « Près du Riolo », le prix de vente des 5 parcelles (52,48 € TTC/m² soit 47,00 € HT/m²) et les conditions de cessions des parcelles.

Les travaux de viabilisation ont été réalisés ce qui a permis de déterminer les surfaces définitives des 5 lots.

De fait, il en résulte les caractéristiques suivantes pour ces parcelles :

Lot	Superficie	P.U. HT	P.U. TTC	Montant HT	Montant TTC
Lot n°01	994.00 m ²	47.00 €	52.48 €	46 718.00 €	52 165.12 €
Lot n°02	962.00 m ²	47.00 €	52.48 €	45 214.00 €	50 485.76 €
Lot n°03	1 016.00 m ²	47.00 €	52.48 €	47 752.00 €	53 319.68 €
Lot n°04	1 006.00 m ²	47.00 €	52.48 €	47 282.00 €	52 794.88 €
Lot n°05	995.00 m ²	47.00 €	52.48 €	46 765.00 €	52 217.60 €
TOTAL	4 973.00 m²	47.00 €	52.48 €	233 731.00 €	260 983.04 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE les caractéristiques en terme de superficie et de prix de vente des 5 parcelles ;

COMPLETE la délibération n°08 en date du 07 Décembre 2018.

8/ LOTISSEMENT « PRÈS DU RIOLOT » : FINANCEMENT DES LOTS – CHOIX DU CONTRAT

(Délibération n°08) :

Madame la 1^{ère} Adjoint au Maire informe l'Assemblée que Monsieur le Maire à lancer une consultation auprès des différents organismes financiers afin d'obtenir la meilleure proposition financière permettant de couvrir dans le temps (1 an) et le montant (230.000,00 €) du coût du lotissement « Près du Riolo » dans l'attente de l'encaissement du produit des cessions de terrains

La consultation a été réalisée le 15 Novembre 2019 avec une date limite de remise des propositions fixée au 26 Novembre 2019 à 12 h 00 au plus tard.

À la vue des résultats de la consultation, Monsieur le Maire a décidé de retenir le contrat suivant dans les conditions ci-après décrites :

Établissement :	CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL
Type de prêt :	Prêt relais Lotissement
Montant :	230.000,00 €
Durée :	1 an
Type de taux :	Fixe
Taux :	0,32 %
Remboursement anticipé :	Autorisé à tout moment sans préavis ni pénalités
Intérêts :	Arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil
Frais de dossier :	0,10 % soit 230,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire ou Madame la 1^{ère} Adjoint au Maire à signer le contrat retenu par Monsieur le Maire dans les conditions ci-dessus énoncées.

9/ BUDGET COMMUNAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°02 (Délibération n°09) :

Madame la 1^{ère} Adjoint au Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'ajuster les crédits ouverts lors du Budget Primitif 2019.

Les mouvements sont les suivants :

DEPENSES INVESTISSEMENT				
Imputation	Libellé	OPERATION	CREDITS 2019	D.M. n°2
NON AFFECTE				
10 / 10226	Taxe d'Aménagement	N/A	0.00 €	+ 4 500.00 €
040 / 198	Neutralisa° des amts des subv°	N/A	5 000.00 €	+ 19 000.00 €
OPERATION 1004 – VOIRIE				
20 / 204151104	Réseau élec - Rue de Pusy	1004	0.00 €	+ 19 000.00 €
21 / 2153301	Réseau télécom - Rue de Pusy	1004	0.00 €	+ 25 000.00 €
21 / 2153801	Réseau écl. pub. - Rue de Pusy	1004	0.00 €	+ 31 000.00 €
23 / 231518	Travaux - Éclairage Public	1004	40 500.00 €	- 40 500.00 €
OPERATION 1011 – SPORT, JEUNESSE, CULTURE				
23 / 231525	Trx - Terrains sportifs	1011	15 000.00 €	+ 2 000.00 €
			TOTAL :	+ 60 000.00 €

RECETTES INVESTISSEMENT				
Imputation	Libellé	OPERATION	CREDITS 2019	D.M. n°2
NON AFFECTE				
021 / 021	Virement de la section de fonct.	N/A	400 000.00 €	+ 10 000.00 €
040 / 28041511	Amt subv. biens mobiliers	N/A	5 000.00 €	+ 19 000.00 €
10 / 10226	Taxe d'Aménagement	N/A	47 000.00 €	+ 7 500.00 €
OPERATION 1002 – BATIMENTS				
13 / 1325104	Subv. SIED70 - CEE-TEPCV	1002	0.00 €	+ 7 000.00 €
OPERATION 1004 – VOIRIE				
13 / 1325101	Subv. SIED70 - Écl. Pub.	1004	1 900.00 €	+ 13 500.00 €
13 / 1325102	Subv. SIED70 - Télécom	1004	500.00 €	+ 3 000.00 €
TOTAL :				+ 60 000.00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Imputation	Libellé		CREDITS 2019	D.M. n°2
011 / 6068	Autres fournitures		23 000.00 €	+ 22 000.00 €
011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL				+ 22 000.00 €
012 / 6413	Rémunération personnel non tit.		5 000.00 €	- 5 000.00 €
012 / 6417	Rémunération personnel apprenti		2 000.00 €	+ 5 000.00 €
012 – CHARGES DE PERSONNEL				+ 0.00 €
65 / 657362	Contribution CCAS		9 000.00 €	+ 500.00 €
65 / 657481	Subventions aux associations		14 000.00 €	- 500.00 €
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				+ 0.00 €
023 / 023	Virement à la section d'investissement		400 000.00 €	+ 10 000.00 €
023 – VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT				+ 10 000.00 €
042 / 6811	Dotation aux amortissements		5 000.00 €	+ 19 000.00 €
042 – OPERATION D'ORDRES ENTRE SECTIONS				+ 19 000.00 €
TOTAL :				+ 51 000.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Imputation	Libellé		CREDITS 2019	D.M. n°2
013 / 6419	Rembt frais de personnel		25 500.00 €	+ 2 000.00 €
013 – ATTENUATION DE CHARGES				+ 2 000.00 €
70 / 7022	Coupes de bois		55 000.00 €	+ 24 000.00 €
70 – VENTE DES SERVICES, DU DOMAINE ET DIVERS				+ 24 000.00 €
75 / 752	Revenus des immeubles		34 000.00 €	+ 6 000.00 €
75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				+ 6 000.00 €
042 / 7768	Neutralisa° des amts des subv°		5 000.00 €	+ 19 000.00 €
042 – OPERATION D'ORDRES ENTRE SECTIONS				+ 19 000.00 €
TOTAL :				+ 51 000.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la Décision Modificative n°2 comme ci-dessus retracée.

10/ BUDGET LOTISSEMENT « PRÈS DU RIOLOT » : DÉCISION MODIFICATIVE N°01 (Délibération n°10) :

Madame la 1^{ère} Adjoint au Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'ajuster les crédits ouverts lors du Budget Primitif 2019.

Les mouvements sont les suivants :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Imputation	Libellé		CREDITS 2019	D.M. n°1
040 / 3351	Stock de terrains en cours		0.00 €	+ 239 300.00 €
040 – OPERATIONS D'ORDRES ENTRE SECTIONS				+ 239 300.00 €
TOTAL :				+ 239 300.00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Imputation	Libellé	CREDITS 2019	D.M. n°1
16 / 1641	Emprunt	0.00 €	+ 239 300.00 €
16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			+ 239 300.00 €
TOTAL :			+ 239 300.00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Imputation	Libellé	CREDITS 2019	D.M. n°1
011 / 605	Travaux de viabilisations	129 300.00 €	- 1 000.00 €
011 / 608	Frais accessoires	0.00 €	+ 500.00 €
011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL			- 500.00 €
043 / 608	Frais accessoires	0.00 €	+ 500.00 €
043 – OPERATIONS D'ORDRES INTERIEUR SECTION FCT			+ 500.00 €
66 / 66111	Intérêts des emprunts	0.00 €	+ 500.00 €
66 – CHARGES FINANCIERES			+ 500.00 €
TOTAL :			+ 500.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Imputation	Libellé	CREDITS 2019	D.M. n°1
042 / 71355	Variations en cours de production	0.00 €	+ 239 300.00 €
042 – OPERATIONS D'ORDRES ENTRE SECTIONS			+ 239 300.00 €
043 / 796	Transfert de charges	0.00 €	+ 500.00 €
043 – OPERATIONS D'ORDRES INTERIEUR SECTION FCT			+ 500.00 €
70 / 7015	Vente de terrains aménagés	239 300.00 €	- 239 300.00 €
70 – VENTE DES SERVICES, DU DOMAINE ET DIVERS			- 239 300.00 €
TOTAL :			+ 500.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la Décision Modificative n°1 comme ci-dessus retracée.

11/ AUTORISATION DE CRÉDITS : EXERCICE 2020 (Délibération n°11) :

Madame la 1^{ère} Adjoint au Maire expose à l'Assemblée les contraintes imposées par la Trésorerie, en ce qui concerne le paiement des dépenses d'investissement.

En effet, à compter du 1^{er} janvier 2020 et ce jusqu'au vote du Budget Primitif 2020, la Commune ne pourra régler aucune dépense d'investissement sans autorisation expresse du Conseil Municipal de Pusey donnée à Monsieur le Maire.

La réglementation prévoit une autorisation à hauteur de 25 % des crédits inscrits lors de l'exercice précédent pour la section d'investissement (article L 1612-1 du CGCT).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE l'engagement et le règlement des dépenses d'investissement, à compter du 1^{er} janvier 2020, à hauteur de 25% des crédits ouverts au niveau de chaque chapitre ou opération pour l'exercice 2019, en marge des crédits reportés, et ce jusqu'au vote du budget primitif 2020 pour le Budget Communal en précisant les montants et affectation des crédits comme suit :

OPÉRATION (AFFECTATION)	CRÉDITS OUVERTS EXERCICE 2019	AUTORISATION DONNÉE (MONTANT)	
1001- ACQUISITION	6.000,00 €	25,00 %	1.500,00 €
1002 – BÂTIMENTS	174.000,00 €	25,00 %	43.500,00 €
1004 – VOIRIE	381.500,00 €	25,00 %	95.375,00 €
1006 – FORÊTS ET PLANTATION	17.000,00 €	25,00 %	4.250,00 €
1011 – SPORT, JEUNESSE	23.000,00 €	25,00 %	5.750,00 €

12/ ECOLE DE CHARMOILLE : SUBVENTION SCOLAIRE 2019-2020 « PISCINE SCOLAIRE » (Délibération n°12) :

Madame la 1^{ère} Adjoint au Maire expose à l'Assemblée la demande de subvention présentée par Madame NATHER de l'École de Charmoille.

Cette demande concerne l'activité « Piscine Scolaire » pour l'année scolaire 2019-2020 :

- Pour cette activité, à hauteur de 205,71 €uros pour 6 enfants de Pusey scolarisés à Charmoille.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ATTRIBUE une subvention de 205,71 €uros à l'association scolaire de Charmoille pour les 6 élèves de Pusey scolarisés à l'école de Charmoille pour l'activité « Piscine Scolaire » (crédits budgétaires 657482 ouverts au Budget Primitif 2019).

13/ ECOLE DE PUSEY : SUBVENTION SCOLAIRE 2019-2020 « PISCINE SCOLAIRE » (Délibération n°13) :

Madame la 1^{ère} Adjoint au Maire expose à l'Assemblée la demande de subvention présentée par Madame SAÏDI de l'École de Pusey.

Cette demande concerne l'activité « Piscine Scolaire » pour l'année scolaire 2019-2020 :

- Pour cette activité, à hauteur de 356,88 €uros pour 14 enfants de Pusey scolarisés à Pusey.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ATTRIBUE une subvention de 356,88 €uros à l'association scolaire de Pusey pour les 14 élèves de Pusey scolarisés à l'école de Pusey pour l'activité « Piscine Scolaire » (crédits budgétaires 657482 ouverts au Budget Primitif 2019).

14/ ECOLE DE PUSY-ÉPENOUX : SUBVENTION SCOLAIRE 2019-2020 « PISCINE ET VOILE SCOLAIRES » (Délibération n°14) :

Madame la 1^{ère} Adjoint au Maire expose à l'Assemblée la demande de subvention présentée par Monsieur MALCHAUSSE de l'École de Pusy-Épenoux.

Cette demande concerne les activités « Piscine et Voile Scolaires » pour l'année scolaire 2019-2020 :

- Pour ces activités, à hauteur de 453,60 €uros pour 9 enfants de Pusey scolarisés à Pusy-Épenoux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ATTRIBUE une subvention de 453,60 €uros à l'association scolaire de Pusy-Épenoux pour les 9 élèves de Pusey scolarisés à l'école de Pusy-Épenoux pour les activités « Piscine et Voile Scolaires » (crédits budgétaires 657482 ouverts au Budget Primitif 2019).

15/ CABINET INFIRMIER : CONDITIONS DE LOCATION (Délibération n°15) :

Madame la 1^{ère} Adjoint au Maire rappelle à l'Assemblée que l'« Ancien Groupe Scolaire » est décomposé comme suit :

- Partie dédiée à la « Bibliothèque Municipale »
- Parties « communes » (hall + local technique + sanitaires)
- Partie dédiée aux « Cabinets médicaux »
 - dont « Cabinet n°01 »
 - dont « Cabinet n°02 »
 - dont « Local infirmiers »
 - dont « Circulation/Accueil »
 - dont « Salle d'attente »

Les « Cabinets médicaux » sont actuellement occupés comme suit :

- « Cabinet n°01 » : Médecin généraliste
- « Cabinet n°02 » : Infirmière
- « Local infirmiers » : Psychologue

Or, un nouveau médecin généraliste est attendu prochainement sur Pusey. Il faut ainsi libérer le « Cabinet n°02 » occupé actuellement par une infirmière.

Le logement communal n°02 situé au 106 Rue Gustave Courtois actuellement libre pourrait convenir pour installer un cabinet infirmier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE la rédaction d'un bail professionnel avec les praticiens médicaux et ce, pour une durée de 3 ans à compter de la prise effective des locaux pour le logement communal n°02 situé au 106 Rue Gustave Courtois ;

FIXE le loyer mensuel du dit local à hauteur de 240 €uros ;

DESIGNE la SCP Christophe PERROS, Lucie CUSENIER & Sylvie SCHMITT – sise 12 Rue du Docteur Noël Courvoisier à Vesoul – comme notaires pour la rédaction du bail professionnel sachant que les frais afférents seront à la charge du preneur ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou Madame la 1^{ère} Adjoint au Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce contrat de bail professionnel.

16/ QUESTIONS DIVERSES :

Un tour de table est fait :

- Intervention de Monsieur Pierre CLERC :

- Travaux Rue de Pusy :

Les travaux concernant les réseaux « secs » (électricité, télécom, éclairage public) et ceux concernant le renouvellement des branchements d'eau avancent bien.

Les travaux de réfection de la voirie sont toujours programmés pour le second semestre 2020 avec la création de places de stationnement et de trottoirs distincts.

- Travaux Rue de la Maison du Berger :

Il reste les enrobés à mettre en œuvre : Ces derniers seront normalement faits pour la mi-décembre.

- Intervention de Monsieur Patrice MANTION :

- Carte de vœux :

Elle est prête et elle a été validée par Monsieur le Maire.

- Cérémonie des vœux à la population :

La date de la cérémonie des vœux à la population n'est pas encore arrêtée. Elle sera déterminée en fonction du retour de Monsieur le Maire.

- Intervention de Madame Sandra VIENNET :

- Colis de Noël 2019 :

Monsieur Gaston VUILLEMOT s'est occupé de tout : 142 colis seront distribués par les membres du Conseil Municipal de Pusey les 20 et 21 décembre 2019.

- Intervention de Monsieur Philippe BANET :

- Marché de Noël :

Le traditionnel « Marché de Noël de Pusey » se tiendra les 07 et 08 décembre 2019.

13 exposants seront présents dans la Salle Polyvalente et 21 dans la Maison Municipale et des Associations.

Monsieur BANET rappelle l'organisation générale de ces 2 journées (restauration, tombola, ...) et sollicite de nouveau l'aide des membres du Conseil Municipal de Pusey pour mener à bien cette manifestation.

- Intervention de Monsieur Jean-Jacques POLIEN :

- Travaux Église :

Les travaux de rénovation intérieure des peintures doivent débuter en décembre.

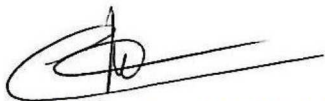
- Intervention de Madame Marie-Christine MOINOT :

- Commémoration 05 décembre 2019 :

La cérémonie se tiendra devant le monument aux morts (Place Charles de Gaulle) à partir de 18H30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 17.

Le Maire,
Pour le Maire empêché,
La Présidente de Séance,



Marie-Christine MOINOT
1^{ère} Adjoint au Maire



La Secrétaire de séance,



Sandra VIENNET